

Interpellation Jean Tschopp et consorts – Que restera-t-il de vaudois dans le saucissons ?
(16_INT_630)

Texte déposé

Le 20 octobre 2016, l'entreprise Bell, leader suisse dans la filière de la viande et unité de production du groupe Coop, annonçait son intention de fermeture de son site de Cheseaux-sur-Lausanne en vue de la délocalisation de l'entièreté de l'abattage et de la découpe à Oensingen dans le canton de Soleure. Plus d'une centaine d'emplois sont menacés s'ajoutant à un nombre équivalent de suppressions de postes prononcées chez Bell au cours des quinze derniers mois.

L'essentiel de l'élevage et de l'abattage de l'entreprise Bell s'effectuerait en dehors du canton de Vaud. En définitive, seul le processus de transformation des saucissons s'opèrerait en terres vaudoises. Cette particularité a son importance s'agissant du saucisson vaudois — tout comme la saucisse aux choux vaudoise — labellisé indication géographique protégée (IGP). Si cette façon de faire n'est pas contraire au cahier des charges de l'IGP, elle s'éloigne assurément de son esprit s'agissant d'un produit du terroir.

Par ailleurs, cette délocalisation de l'abattage et de la découpe augmenterait les frais de transport en poids lourds du bétail de l'ordre de 30% à 45% et aurait un impact sur l'environnement. Pour des éleveurs vaudois sous contrat avec l'entreprise Bell, ce processus aboutirait à ce que leur bétail, élevé dans notre canton, soit ensuite transporté dans le canton de Soleure pour y être abattu, avant d'être rapatrié en terres vaudoises en vue de sa transformation.

Cette évolution de Bell vers un produit presque essentiellement industriel, destiné à l'approvisionnement de la grande distribution, apparaît en porte-à-faux avec la demande de nombreux consommateurs à la recherche d'une traçabilité de proximité. Attachés à la préservation de filières agricoles de productions artisanales dans le canton de Vaud, les députés soussignés ont l'honneur d'adresser les questions suivantes au Conseil d'Etat et le remercient d'avance pour ses réponses :

1. Comment le Conseil d'Etat entend-il favoriser le maintien et le développement d'une filière viande d'élevage, d'abattage et de découpe en terres vaudoises garantissant une traçabilité de proximité ?
2. Comment le Conseil d'Etat entend-il renforcer le lien avec leurs origines de produits agricoles vaudois de leur production jusqu'à l'élaboration du produit fini ?

Souhaite développer.

*(Signé) Jean Tschopp
et 23 cosignataires*